Lorsque l’imam dit : " Âmîn ! ", dites : " Âmîn ! ". Car celui dont le " Âmîn ! " aura correspondu à celui des Anges, on lui pardonnera ses péchés passés.

Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) relate : « Lorsque l’imam dit : " Âmîn ! ", dites : " Âmîn ! ". Car celui dont le " Âmîn ! " aura correspondu à celui des Anges, on lui pardonnera ses péchés passés. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (sur lui paix et salut) nous a ordonné de dire : « Âmîn ! », lorsque l’imam dit : « Âmîn ! » car cela correspond au moment où le font les Anges. Et celui dont la parole : « Âmîn ! » est prononcée en même temps que celle des Anges se verra pardonné ses péchés passés.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5844